

Syndicalement vôtre

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

Prévention de la violence à l'école

A-T-ON LE DROIT DE SE FAIRE ENTENDRE?



Par Sophie Milot, présidente

La [Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation](#) dans les écoles se tient sous le thème «As-tu le droit?». Cette édition vise à mettre en lumière les notions de droits et de responsabilités liées à la violence et à l'intimidation entre élèves, celles dirigées envers le personnel scolaire ainsi que les enjeux de cyberintimidation.

Personne ne remet en question l'importance de prévenir la violence et de favoriser un climat de travail sain. Les enseignantes et les enseignants sont d'ailleurs parmi les premiers à vouloir des environnements d'apprentissage sécuritaires et bienveillants pour leurs élèves... et pour eux-mêmes.

Le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 prévoit différentes mesures : documenter davantage les situations de violence, former le personnel et les élèves, sensibiliser la

population et soutenir les milieux scolaires. Sur papier, ces orientations peuvent sembler prometteuses. Sur le terrain, toutefois, elles se traduisent par plus de redditions de comptes, plus de protocoles et plus de surveillance, sans que les moyens concrets suivent.



**RENFORCER LE RESPECT
ET LE CIVISME DANS NOS ÉCOLES**

DANS CE NUMÉRO

- 03** SEMAINE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
- 03** APPEL À LA MOBILISATION LE 15 AVRIL
- 04** LA FAE ET LA LAÏCITÉ : LES FAITS

MOT DE LA PRÉSIDENTE - SUITE

Encore une fois, les solutions arrivent d'en haut, décrétées par un ministre qui choisit la voie du contrôle plutôt que de consulter les principaux concernés. On impose des façons de faire aux milieux scolaires, alors que la réalité quotidienne des écoles diffère grandement de ce qui se décide dans un bureau ministériel.

Si l'on veut lutter efficacement contre la violence et l'intimidation à l'école, il faudra aller au-delà des slogans et des campagnes. Les écoles n'ont pas besoin de plus de formulaires : elles souhaitent plus de ressources, de services professionnels et de soutien concret pour accompagner les élèves et protéger le personnel.

Formation santé et sécurité au travail à l'intention des personnes déléguées

Le SEOM a tenu une formation à l'intention des personnes déléguées d'établissement le mercredi 25 mars traitant de la violence en classe. Il a notamment été question des interventions préventives et des moyens éducatifs disponibles pour éviter l'aggravation des situations de crises ainsi que la façon de présenter une réclamation à la CNESST en cas de lésion psychologique. Vous n'avez pu y assister, mais vous désirez des informations à ce sujet? Je vous invite à consulter

l'onglet [Santé et sécurité au travail](#) sur notre site web.

Projet de loi 3

Le gouvernement adoptera vraisemblablement le projet de loi 3 visant à encadrer la transparence et la gouvernance syndicales bientôt. Le SEOM et la FAE ont analysé des éléments contenus dans la loi au fur et à mesure que des amendements étaient présentés. Heureusement, notre équipe a pu relever que nos procédures respectent déjà plusieurs composantes qui y figurent. Dans les derniers jours de l'étude du projet de loi, le ministre Boulet a lui-même admis que cela ne changerait pas le pouvoir syndical de contester des lois qui toucheraient les droits des travailleuses et travailleurs.

Force est de constater que toutes ces sorties médiatiques ne se sont avérées qu'un gros [show de boucane](#) pour faire plaisir à une partie de l'électorat gouvernemental. Grâce aux mesures transitoires prévues dans la loi, le SEOM bénéficiera d'un certain temps pour ajuster certaines redditions de comptes et permettre aux instances de procéder à des modifications à nos Statuts et règlements. Plus de détails vous parviendront dans les prochains mois.

MA CARTE DE MEMBRE



La nouvelle plateforme Ma carte de membre qui permet de demander votre carte de membre électronique est déployée depuis quelques mois. Cet outil remplace définitivement la carte de membre physique utilisée par le passé.

Dès maintenant, les enseignantes et enseignants peuvent obtenir leur carte en quelques clics, puis choisir de la conserver sous forme d'image ou de l'ajouter directement à l'application «Portefeuille» de votre téléphone. Simple, pratique et sécuritaire, ce format numérique vous accompagne partout, sans risque de perte ou d'oubli.

Nous vous invitons à visiter la [plateforme](#) dès aujourd'hui pour générer votre carte de membre et profiter de cette nouvelle solution modernisée!



LA SEMAINE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Par Dominique Prenoveau
Vice-présidente à la vie syndicale

Le SEOM célébrera du 12 au 18 avril prochain sa toute première édition de la Semaine de reconnaissance des personnes déléguées. Nous désirons en cette occasion rendre hommage à celles et ceux qui s'engagent quotidiennement à faire vivre la solidarité syndicale dans nos milieux.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour souligner l'implication de la personne déléguée de votre établissement en remplissant le [formulaire de reconnaissance](#).

Pour quelle raison souhaitez-vous lui exprimer votre gratitude? A-t-elle posé un geste concret qui vous a marqué? Les témoignages recueillis serviront à créer une mosaïque d'appréciation et à dresser des portraits de personnes déléguées qui seront diffusés sur les réseaux sociaux du SEOM et dans l'infolettre Le Point de départ.

LA SEMAINE DES

PERSONNES DÉLÉGUÉES

12 AU 18 AVRIL 2026

En participant, votre personne déléguée et vous courez la chance de gagner un paquet-cadeau à l'effigie du SEOM, cadeau pour vous remercier de contribuer au rayonnement de celles et ceux qui font la différence dans nos milieux!

APPEL À LA MOBILISATION LE 15 AVRIL

Dans le cadre de la campagne [Réparons l'école publique](#) de la FAE, le SEOM cherche à recruter 32 membres pour une action de mobilisation d'envergure à Québec, le 15 avril en matinée.

solutions que nous portons pour l'école publique soient entendues par les partis politiques et les personnes qui se porteront candidates à la prochaine élection, qu'elles deviennent familières au grand public et qu'elles soient portées avec fierté par nos membres. Par votre participation, vous contribuerez directement à faire rayonner les réalités de l'école publique et à renforcer l'effort collectif visant à mettre de l'avant les solutions que nous proposons.

Les participantes et participants qui le souhaitent sont attendus le 14 avril vers 19 h à Québec pour une soirée de création d'affiches et un repas.

Cette mobilisation s'inscrit dans une période charnière où nous souhaitons intensifier nos actions et amplifier la présence et la parole du personnel enseignant dans l'espace public. Notre objectif est limpide : faire en sorte que les

Les libérations (le 15 avril), le transport, les repas et la nuitée en occupation double à l'hôtel seront pris en charge. Manifestez votre intérêt à M^{me} Dominique Prenoveau en lui écrivant à l'adresse d.prenoveau@seom.qc.ca.



LA FAE ET LA LAÏCITÉ : LES FAITS

Par la FAE

Le recours de la FAE contre certains aspects de la *Loi sur la laïcité de l'État* (Loi 21) a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Fidèle à son engagement envers les droits et libertés fondamentaux, c'est au printemps 2019 que la FAE a entamé des démarches afin de contester certaines dispositions de la Loi, qu'elle juge discriminatoires.

La FAE appuie le principe de la laïcité de l'État, et ce, depuis 2013. Les réflexions à ce sujet remontent à 2007, quand le premier ministre de l'époque, Jean Charest, met en place la Commission Bouchard-Taylor, qui doit notamment formuler des recommandations pour harmoniser les accommodements religieux avec les valeurs pluralistes, démocratiques et égalitaires de la société québécoise. C'est donc dans ce contexte que la FAE a entrepris une réflexion structurée sur la laïcité et les accommodements raisonnables pendant les Congrès de 2007 et de 2010.

C'est lors du Congrès de 2013 que la FAE prend officiellement position sur la laïcité et adopte 11 principes :

- La laïcité de l'État est une condition *sine qua non* pour garantir la cohésion de la société québécoise actuelle.
- L'État laïque doit protéger l'égalité en droit de toutes et tous, et ce, sans discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la religion, etc.
- L'égalité en droit de tous les êtres humains ne saurait souffrir d'aucune entorse que ce soit.
- La société québécoise doit protéger la liberté d'expression et de conscience.
- Le Québec doit viser l'intégration et non l'assimilation des personnes immigrantes.
- La liberté de religion doit inclure le droit à l'athéisme.
- Il y a de la place dans la société québécoise pour une pluralité de valeurs et de religions.
- La Fédération autonome de l'enseignement doit dénoncer toutes les formes d'intégrisme et s'y opposer.
- L'école publique québécoise doit être laïque.

- L'école publique est une institution fondamentale de la société québécoise et un facteur essentiel de cohésion sociale.
- Les institutions publiques québécoises doivent être laïques.

D'autres propositions sont adoptées, dont la suivante :

- La Fédération défendra le droit acquis de ses membres, comme des autres travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic, de porter des vêtements ou des accessoires ayant une connotation religieuse ou culturelle, à moins que ceux-ci contreviennent aux règles de base du professionnalisme et de sécurité qui régissent déjà l'exercice des différents métiers et professions concernés.

Depuis, la FAE s'est toujours gouvernée selon les positions adoptées au Congrès de 2013. En novembre 2018, le ministère de l'Éducation (MEQ), sous instruction du ministre Jolin-Barrette, envoie un sondage aux directions d'école pour obtenir des informations quant au port de symboles religieux par les personnes employées et pour connaître le nombre et la nature des demandes d'accommodements pour des motifs religieux, linguistiques ou ethnoculturels, démarche que la FAE contestera rapidement devant les tribunaux. Puis, suivant l'adoption de la Loi 21, la contestation est élargie pour viser la validité constitutionnelle de la Loi. De 2019 à 2025, les procédures se déroulent à la Cour supérieure du Québec, puis à la Cour d'appel du Québec.



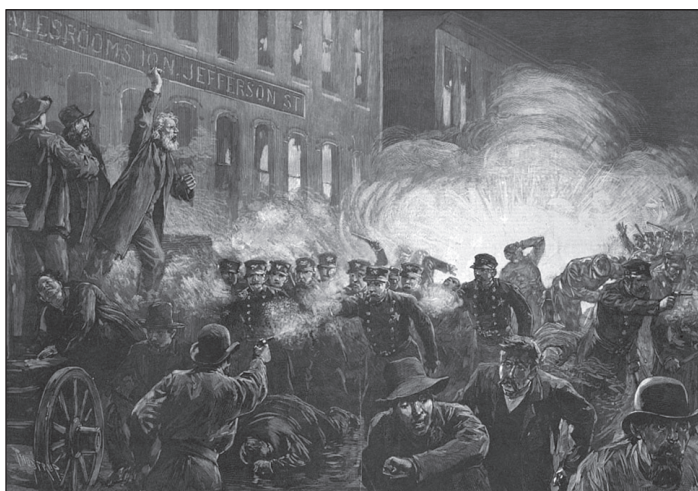
En 2025, la Cour suprême du Canada a accepté d'entendre la requête de la FAE, dont l'audience a eu lieu dans la semaine du 23 mars 2026.

Pour plus de détails sur la démarche de la FAE, consultez <https://www.lafae.qc.ca/fae-laicite-faits>.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Par Geneviève Rousseau

Le 1^{er} mai marque la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, une journée fériée dans plus de 165 pays à travers le monde. Elle trouve ses origines dans les luttes ouvrières de la fin du XIX^e siècle, notamment à la suite des mobilisations pour la journée de travail de huit heures et des événements de Chicago en 1886 (affaire de Haymarket).



Gravure de 1886 parue dans le journal Harper's Weekly représentant le drame de Haymarket Square.

Bien que cette date ait été choisie en hommage aux grévistes américains du XIX^e siècle, elle n'est pas chômée en Amérique du Nord. Au Québec, comme dans d'autres pays de tradition anglo-saxonne, c'est plutôt le premier lundi de septembre qui est désigné comme la « fête du Travail ». Cependant, cette journée est aujourd'hui davantage perçue comme le dernier congé avant l'automne qu'un moment de mobilisation ouvrière, contrairement au 1^{er} mai. Importée progressivement au Québec au début du XX^e siècle, cette journée s'inscrit

dans un contexte croissant d'industrialisation et d'organisation syndicale.



Messe célébrée à la basilique Notre-Dame en l'honneur de la fête du Travail, le 4 septembre 1904. Source : La Presse, 6 septembre 1904

L'historien Jacques Rouillard, spécialiste de l'histoire du travail et du syndicalisme au Québec, résume bien cette évolution :

« De nos jours, à Montréal comme dans les autres villes du Québec, rien ne vient marquer cette prétendue fête du premier lundi de septembre. Elle est une journée de congé chômée voulant commémorer le travail, mais elle a perdu toute sa signification originelle. Ayant perdu toute signification symbolique, ce jour s'est transformé en borne symbolique marquant la fin de l'été et des vacances, le début de l'automne avec la rentrée scolaire et le retour plein et entier au travail. »¹

Jusque dans les années 1940, Montréal voyait pourtant défiler des travailleurs sur des

¹et² Rouillard, Jacques « La fête du Travail à Montréal le premier lundi de septembre, symbole de l'affirmation de la classe ouvrière dans l'espace public (1886-1952) ». Revue d'histoire de l'Amérique française 64, no 2 (2010) : 33-73. <https://doi.org/10.7202/1017838ar>

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS - SUITE

chars allégoriques, arborant fièrement les couleurs et symboles de leurs métiers. Ces rassemblements avaient une forte portée symbolique :

« En occupant collectivement un espace public, les syndiqués voulaient manifester de manière symbolique la dignité de leur travail, la force du syndicalisme et leur identité comme classe sociale. »²

Le 1^{er} mai était aussi un jour de manifestations, surtout porté par les groupes socialistes souvent perçus avec méfiance par les gouvernements et les institutions religieuses

de l'époque. De plus, ces rassemblements se heurtaient fréquemment aux forces de l'ordre, ce qui contribuait à leur marginalisation.

Les syndicats comme le SEOM participent dorénavant à la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, non pas pour célébrer le travail, mais pour poursuivre les luttes sociales, défendre les droits des travailleurs et préserver les acquis sociaux. C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre la marche nationale de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs qui se tiendra à Montréal le samedi 2 mai 2026.



1^{er} mai 2025



1^{er} mai 2024

Rédaction : La FAE, Sarah Brabant, Sophie Milot, Dominique Prenoveau et Geneviève Rousseau

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le Syndicalement vôtre est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du Syndicalement vôtre sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 27 mars 2026

**Syndicat de l'Enseignement
de l'Ouest de Montréal**

4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548

www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal